



Communiqué de presse, le 2 février 2022

LE LABEL BIO ÉQUITABLE EN FRANCE : pilote en majorité par des producteurs et une multitude de filières agricoles soutenues

Créé en mai 2020, l'association Bio Équitable en France regroupe 5000 fermes paysannes fédérées dans 34 groupements agricoles, et 46 entreprises de la bio (transformateurs et distributeurs) dont la SCOP ETHIQUABLE ainsi que Biocoop. Ces acteurs sont convaincus de la nécessité d'élaborer un nouveau modèle d'agriculture pour demain. Ensemble ils construisent des filières françaises, équitables et durables. Aujourd'hui, fort de ses 93 chaînes labellisées, le label favorise une agriculture paysanne dont les produits sont 100% origine France et issus de relations commerciales durables. 348 références portant le label sont commercialisées à fin décembre 2021 et disponibles dans les rayons des magasins spécialisés bio et en GMS ([voir la liste des marques labellisées](#)).

96 chaînes labellisées et une multitude de filières agricoles : fruits, légumes, céréales, légumineuses, plantes aromatiques et médicinales, lait de chèvre, de brebis et de vache, viande bovine, ovine, porcine, volailles...

LE LABEL BIO ÉQUITABLE EN FRANCE POUR UN COMMERCE ÉQUITABLE AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE BIO PAYSANNE

■ ... piloté en majorité par des producteurs,

Les producteurs représentent 50% des voix à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Les orientations du label et l'évolution du référentiel sont votées par l'ensemble des parties prenantes des filières : entreprises de transformation et marques engagées, ainsi que les associations de consommateurs.



**La force d'un collectif
au service d'une
production bio,
équitable et française**

■ un label qui cible les fermes familiales organisées en groupement autonome...

Des critères encadrent précisément la taille des exploitations pour soutenir des fermes nombreuses sur le territoire, génératrices d'emplois et facilement transmissibles aux jeunes agriculteurs. Le référentiel mise sur des groupements de producteurs qui portent les valeurs de gouvernance démocratique et de fonctionnement collectif pour construire un modèle d'agriculture résilient.

■ un prix équitable basé sur les coûts de production défini par les producteurs et un contrôle annuel.

Chaque groupement de producteurs établit son prix selon :

- les coûts de production agricoles (intégrant les aléas climatiques)
- la rémunération des producteurs
- une marge permettant aux groupements de couvrir leur fonctionnement et de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de leur outil de production.

L'audit de labellisation est réalisé par des organismes de contrôle indépendants habilités : Ecocert et Tero.

La fixation d'un prix d'une matière première, entre tous les maillons d'une filière, apporte à chaque acteur la confiance pour investir et stabiliser, directement ou indirectement, les emplois.

■ tous les acteurs s'engagent pour une durée minimum de 3 ans, avec des volumes déterminés à l'avance.

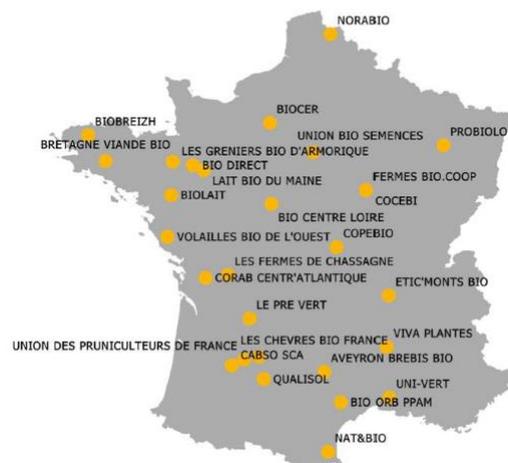
■ des pratiques agroécologiques et le respect de la biodiversité

Avec un cahier des charges qui va plus loin que la certification AB européenne, le label intègre des critères de production stricts sur la taille des fermes, la saisonnalité, l'utilisation d'additifs, la préservation des sols...

■ soutenir le patrimoine agricole français et la bonne santé de nos territoires.

■ des fermes paysannes soucieuses du bien-être animal.

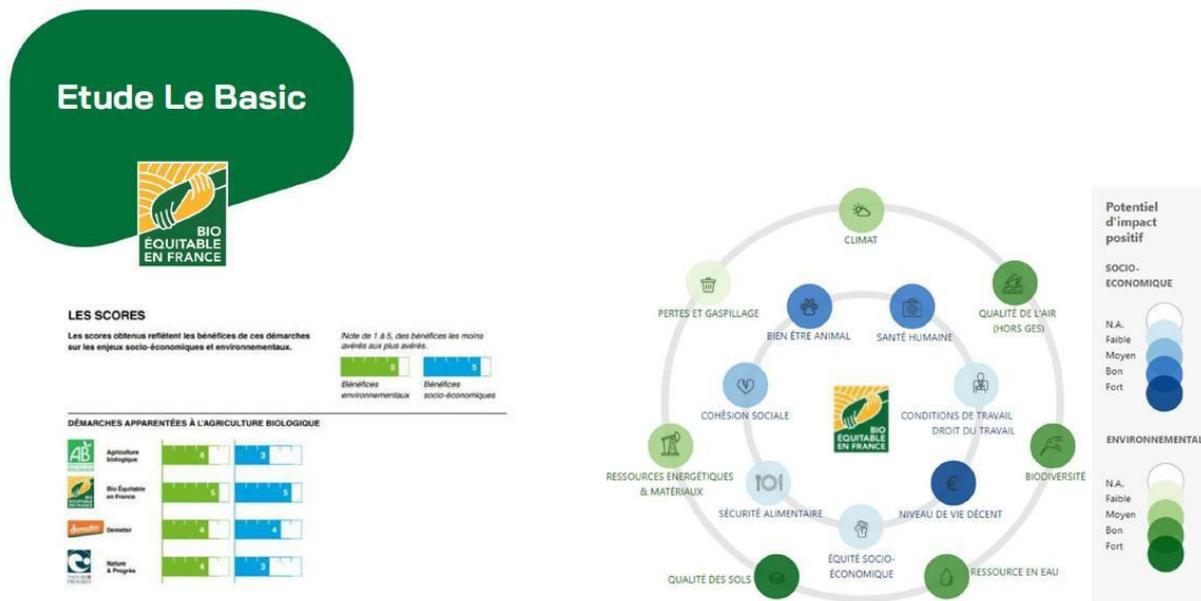
LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS ENGAGÉS



DES IMPACTS AVERES (ETUDE LE BASIC – SEPTEMBRE 2021)

Afin d'éclairer les choix des acheteurs (consommateurs et professionnels) et des décideurs publics, le BASIC a développé conjointement avec Greenpeace et le WWF une méthodologie innovante qui permet d'évaluer **les impacts sociaux, économiques et environnementaux** des labels dans le domaine alimentaire.

Selon le résultat de l'étude, la démarche Bio Equitable en France obtient une des meilleures évaluations.



Consultez l'étude complète [ici](#)